

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2026

Convocation : 30/03/2026

Présents : 16/17

Votants : 15/15

Le trois avril deux mille vingt-six, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur COUROYER Alain, Maire.

M. Alain COUROYER	P	MME Pauline BARBE	P	M. Grégory HERAUX	P
M. Jean-Claude LEUSIERE	P	M. Romain BAVILLE	P	MME Véronique INGER	E
MME Maryse HANZARD	P	MME Pauline BELLEFONTAINE	P	MME Isabelle LEBLOND	SUP
M. Alexandre PAULMIER	P	M. Gilles BENARD	SUP	MME Marie-Josèphe MACHE	P
MME Odile LE GALLAIS	P	M. Jean d'EUDEVILLE	P	MME Christelle TROCAZ	P
M. Antoine AUBER	P	M. Gabriel GUEDIN	P		

Absente excusée : Mme INGER Véronique donne pouvoir à M. COUROYER Alain.

Mme LE GALLAIS est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 22 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DÉLÉGATION DE FONCTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il faudra un arrêté pour déléguer les fonctions :

- M. LEUSIERE Jean-Claude, 1^{er} adjoint, en charge des travaux, de l'aménagement et le développement de la commune.
- Mme HANZARD Maryse, 2^{ème} adjointe, en charge des écoles, de la famille et de l'action sociale.
- M. PAULMIER Alexandre, 3^{ème} adjoint, en charge de la vie associative et sportive.
- Mme LE GALLAIS Odile, 4^{ème} adjointe, en charge du financement des projets, du journal et du site communal.

Monsieur le Maire reprecise la façon dont le poste des adjoints se pratique maintenant avec une élection de liste avec des candidats préinscrits, car certains nouveaux élus ont été surpris de cette procédure, surtout pourquoi 4 adjoints maintenant ?

Suite à cela, Madame LE GALLAIS Odile a demandé une suspension de séance. A son retour, elle annonçait verbalement sa démission d'adjointe et de conseillère municipale.

La séance a repris avec la nomination de PAULMIER Alexandre, secrétaire de séance.

INDEMNITES DES ELUS (délibération)

Considérant que pour une commune de 522 habitants, le taux maximum de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 44,30 %,

Considérant que pour une commune de 522 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 11,77 %,

Considérant l'article L.2123-24 alinéa 2 l'indemnité versée à un adjoint peut dépasser le maximum prévu à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints, comme suit :

- Maire : M. Couroyer Alain, 42,86 % de l'indice brut terminal 1027, maximal de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : M. Leusière Jean-Claude, 10,39 % de l'indice brut terminal 1027, maximal de la fonction publique.
- 2^{ème} adjointe : Mme Hanzard Maryse, 8,20 % de l'indice brut terminal 1027, maximal de la fonction publique.
- 3^{ème} adjoint : M. Paulmier Alexandre, 5,90 % de l'indice brut terminal 1027, maximal de la fonction publique.

Ces mesures prennent effet à compter du 22 mars 2026

DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS

SYNDICAT BASSINS VERSANTS DU DUN ET DE LA VEULES (délibération)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'élection, déclare élus comme délégués chargés de représenter la commune au sein du Syndicat des Bassins Versants du Dun et de la Veules :

- M. COUROYER Alain – Maire (titulaire)
- M. LEUSIERE Jean-Claude (suppléant)

SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS DE LA DURDENT (délibération)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'élection, déclare élus comme délégués chargés de représenter la commune au sein du Syndicat des Bassins Versants de la Durdent :

- M. AUBER Antoine (titulaire)
- M. LEUSIERE Jean-Claude (suppléant)

SIVOSS des CASTELS (délibération)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'élection, déclare élus comme délégués chargés de représenter la commune au sein du Syndicat SIVOSS des CASTELS :

- M. COUROYER Alain, Maire
- Mme HANZARD Maryse
- M. BAVILLE Romain

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE (délibération)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'élection, déclare élus comme délégués chargés de représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal du Collège de St Valery-en-Caux :

- Mme HANZARD Maryse
- M. AUBER Antoine

ADMR – FONTAINE-LE-DUN

- Mme HANZARD Maryse
- M. TROCAZ Christelle

ADMR ASSIETTE – FONTAINE-LE-DUN

- M. PAULMIER Alexandre
- Mme HANZARD Maryse

OTAF – FONTAINE-LE-DUN

- Mme HANZARD Maryse
- Mme BELLEFONTAINE Pauline

COMMISSIONS COMMUNALES (délibération)

Commission finances

- M. COUROYER Alain (maire)
- M. LEUSIERE Jean-Claude
- Mme HANZARD Maryse
- M. PAULMIER Alexandre
- M. D'EUDEVILLE Jean
- Mme TROCAZ Christelle
- M. HERAUX Grégory
- M. BAVILLE Romain

Commission Communication

- M. PAULMIER Alexandre
- M. AUBER Antoine
- M. GUEDIN Gabriel
- Mme BARBE Pauline
- Mme MACHE Marie-Joséphine

Commission en charge de l'Aménagement et Appel d'offres (Urbanisme)

- M. COUROYER Alain (maire)
- M. LEUSIERE Jean-Claude
- M. D'EUDEVILLE Jean
-

Commission entretien et modernisation du village (travaux)

- M. LEUSIERE Jean-Claude
- M. GUEDIN Gabriel
- M. AUBER Antoine
- M. HERAUX Grégory
- M. BAVILLE Romain

Commission vie associative et sportive

- M. PAULMIER Alexandre
- M. AUBER Antoine
- M. GUEDIN Gabriel
- Mme LEBLOND Isabelle
- Mme MACHE Marie-Josephe
-

Commission Cimetière

- M. COUROYER Alain (maire)
- M. LEUSIERE Jean-Claude
- M. PAULMIER Alexandre
- Mme HANZARD Maryse
- Mme MACHE Marie-Josephe

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Brigitte Leusièrre, secrétaire, fera valoir ses droits à la retraite au 30 avril 2026. Elle sera remplacée par Ismaëlle Desmoulins, recrutée par détachement des finances publiques.

QUESTIONS DIVERSES

ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉS

La COM-COM prévoit que l'entreprise « Créavert » va bientôt débiter les travaux de broyage horizontal sur les itinéraires de randonnée.

NIDS DE FRELONS

Monsieur le Maire souhaite mener une action contre la prolifération importante de frelons asiatiques. Actuellement les nids de frelons sont détruits à l'automne, à charge du propriétaire de l'arbre qui les supporte.

Une participation financière de la commune pourrait être envisagée afin d'inciter cette destruction.

Par contre, il est possible de limiter cette invasion en posant des pièges au printemps.

Un plan de lutte vient d'être adopté par le gouvernement, notre collectivité pourraient peut-être y adhérer. Par contre, pour 2026 il est déjà trop tard pour la mise en place du piégeage.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 30.

A collection of handwritten signatures in blue and black ink, arranged in two rows. The top row contains four signatures, and the bottom row contains five. Some signatures are more legible than others, with some appearing to be 'Jean-Claude Leusièrre', 'M. Aubert', 'M. Guedin', and 'Mme Hanzard'.